N.º

MARRIE d

DU

SOUTH STATES AND ST

MATRIE d ARRONDISSEMENT d

DV an mill huit cent onse, h heure da
ACTE DE NAISSANCE do
né à le à houre du
fil d

et d

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin, Second témoin.

Et ont, les déclarans et témoins, Constaté, suivant la loi, par moi

maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.